



Comité de Direction

Réunion plénière du Jeudi 12 Novembre 2020

(Visio)

PROCES-VERBAL

Présidence de M. Denis TURCK

Membres présents :

Mmes Estelle BATHENAY, Pascale CHOQUET, Patricia GUILIANI, Sandrine IACOVELLA

MM. Henri BAQUE, Patrick DARDENNES, Francis DELAGE, Régis ETIENNE, Jean Jacques FOPPIANI, Bruno FOLTIER, Jean-Pierre LACHASSAGNE, Edgard KOUNDE, Jean Pierre MAGGI,

Assiste : Mme Lili FERREIRA (Directrice Administrative),

Absent Excusé : Dr BOLOURIAN Mani,

.....

En préambule, le Président revient sur l'Assemblée Générale du 17 Octobre 2020, à Villiers sur Marne et exprime à tous les membres du Comité de Direction ses vives félicitations pour leur élection ou leur réélection.

Il souhaite la bienvenue, au sein du Comité de Direction, aux nouveaux élus :

Mmes Patricia GUILIANI, Sandrine IACOVELLA

Dr BOLOURIAN Mani,

MM. Henri BAQUE, Francis DELAGE, Bruno FOLTIER, Jean-Pierre LACHASSAGNE, Edgard KOUNDE

Il adresse des sincères remerciements, au nom du District, pour tout le travail effectué au profit du Football Val de Marnais aux membres sortis qui faisaient partie du Comité de Direction : **Mme Marie Christine CATELAN**, Trésorière-Générale, **M. Thierry MERCIER**, Président (*qui a fait 4 mandats en tant que Président*), **Dr Michel THOMAS**, **M. Jean-Jacques COMBAL** Secrétaire Général, **M. Daniel BROCHE**, Représentant des Educateurs, **M. Michel GOLDSTEIN**, Membre, **M. Vincent GUERIN**, Membre, **M. Abdel TIGHLIT**, Membre,

Le bureau du Comité de Direction :

- **M. Denis TURCK**, Président
- **M. Régis ETIENNE**, Vice-Président Délégué
- **Mme Estelle BATHENAY**, Vice-Présidente
- **M. Patrick DARDENNES**, Secrétaire Général
- **M. Henri BAQUE**, Secrétaire Général Adjoint
- **M. Bruno FOLTIER**, Trésorier Général
- **M. Jean-Pierre MAGGI**, Trésorier Général Adjoint,

Le Président rappelle que tous les membres sont tenus à une obligation de discrétion et de réserve.

**Les informations communiquées dans le cadre des réunions
de Bureau ou de Comité de Direction ne doivent pas être diffusées
ou utilisées à des fins personnelles directement ou par des personnes interposées
tant que celles-ci ne sont pas annoncées officiellement.**

Le Président revient rapidement sur les groupes de travail prévus au projet qui vont se mettre en place.

Il expose, à l'ensemble des membres du Comité, les conditions de fonctionnement telles que prévues aux statuts du District :

Article 13 Comité de Direction

13.6 Attributions

Le Comité de Direction est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom du District. Il exerce ses attributions dans la limite de l'objet social et sous réserve des prérogatives expressément attribuées, par les présents Statuts, à l'Assemblée Générale. Plus particulièrement, le Comité de Direction :

- *suit l'exécution du budget ;*
- *exerce l'ensemble des attributions que les présents Statuts n'attribuent pas expressément à un autre organe du District ;*
- *statue sur tous les problèmes présentant un intérêt supérieur pour le football et sur tous les cas non prévus par les Statuts règlements ;*
- *peut instituer des commissions dont il nomme les membres et en désigne le président. Leurs attributions sont précisées dans le règlement Intérieur ou dans les règlements généraux du District ;*
- *élit en son sein les membres du Bureau ;*
- *peut se saisir d'office, ou sur demande écrite, de tous litiges ou toutes décisions qu'il jugerait contraires à l'intérêt du football et aux dispositions de Statuts et Règlements, sauf en matière disciplinaire.*

Les décisions du Comité réformant celles des Commissions doivent être motivées. Le Comité de Direction peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs au Bureau ou aux commissions instituées.

13.7 Fonctionnement

Le Comité de Direction se réunit au moins cinq (5) fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande du quart au moins de ses membres. Il délibère valablement si au moins la moitié des membres sont présents. Les réunions peuvent avoir lieu à titre exceptionnel téléphoniquement ou par visioconférence, voire si l'urgence l'exige, par voie électronique.

En cas d'absence du Président, le Comité de Direction est présidé par un membre désigné par le Comité de Direction. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents.

En cas de partage égal des voix, celle du Président de séance est prépondérante. Tout membre du Comité de Direction qui a, sans excuse valable, manqué à trois (3) séances consécutives du Comité de Direction perd la qualité de membre du Comité. Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le président de séance et le secrétaire. Ils sont conservés au siège du District et publiés sur le site Internet du District.

Article 14 Bureau

14.1 Composition Le Bureau du District comprend 7 membres :

- Le Président du District
- Le Vice-Président Délégué
- Le Vice-Président
- Le Secrétaire Général
- Le Secrétaire Général Adjoint
- Le Trésorier Général
- Le Trésorier Général Adjoint

14.2 Conditions d'éligibilité

A l'exception des membres de droit, les membres du Bureau sont élus parmi les membres du Comité de Direction, à la majorité relative des suffrages exprimés. En cas d'égalité, il sera procédé à un second tour. En cas de nouvelle égalité, le candidat le plus âgé est élu. En cas de démission ou de décès d'un membre du Bureau, il est pourvu à son remplacement, dans le respect des règles du présent article, dans les délais les plus brefs.

14.3 Attributions

Le Bureau est compétent pour :

- *gérer les affaires courantes ;*
- *traiter les affaires urgentes ;*

- et de manière générale, exercer toutes les missions qui lui ont été déléguées par le Comité de Direction.

Le Bureau administre et gère le District sous le contrôle du Comité de Direction auquel il rend compte de son activité. A ce titre, il définit et met en place les moyens et actions nécessaires à la réalisation des missions qui lui sont confiées par le Comité de Direction.

14.4 Fonctionnement

Le Bureau se réunit sur convocation du Président ou de la personne qu'il mandate. Il délibère valablement si au moins la moitié des membres sont présents. Les réunions peuvent avoir lieu à titre exceptionnel téléphoniquement ou par visioconférence, voire si l'urgence l'exige, par voie électronique.

En cas d'absence du Président, le Président peut mandater un membre désigné par le Bureau pour réunir le Bureau sur un ordre du jour déterminé. Le Bureau est alors présidé par ce membre. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents.

En cas de partage égal des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Assistent également aux délibérations du Bureau avec voix consultative :

- le Directeur du District,

- toute personne dont l'expertise est requise.

Le Bureau peut établir son propre règlement de fonctionnement intérieur. Il doit être approuvé par la majorité des membres titulaires qui le compose. Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le président de séance et le secrétaire. Ils sont conservés au siège du District et publiés sur le site internet du District

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Bureau du Comité du 30 Octobre 2020

Le procès-verbal est validé à l'unanimité, après avoir donné les explications sur les points suivants :

Fiche « Type » : Sections Sportives

Intervention de Mme Estelle BATHENAY qui précise que c'est un point à améliorer, le Val de Marne n'étant pas trop bien placé au niveau de l'Île de France et qu'avec la création du District de Paris, des pertes vont être enregistrées.

L'existant dans notre District : 5 Sections rattachées à des clubs, 1 ouverture de classe sportive féminine.

Le Comité entérine les **actions** suivantes :

*Envoyer la dernière mouture proposée à tous les Membres (*Fiche Type « Sections Sportives »*)

*Communiquer sur notre site + envoi sur tous les mails clubs (Article à préparer par M. Henri BAQUE)

*Relayer auprès des professeurs d'EPS (Mme Estelle BATHENAY)

Un accompagnement des clubs est prévu afin de les aider au mieux au montage de leur dossier.

Nomination des Commissions

Une réunion du groupe de travail en charge de ce dossier (*MM. Turck, Etienne, Dardennes, Maggi, Baque*) se réunira le 3 Décembre 2020.

Le Président, M. Denis TURCK propose de repousser les Commissions existantes jusqu'au 31 Janvier 2021

Le Comité valide cette proposition.

Action : Mme Lili FERREIRA va adresser un mail à tous les Commissaires du District pour les informer.

Communication

M. Henri BAQUE, chargé de communication, a proposé un cadre type de présentation et de diffusion qui a été adressé à tous les Membres afin qu'ils le complètent.

Dans un 1^{er} temps, le but étant de présenter la nouvelle équipe dirigeante du District comme suit :

1. **Président du District**
2. **Bureau Exécutif**
3. **Autres Membres**

Intervention du Président qui souhaite le maintien d'une communication avec les Clubs pendant la période de confinement en proposant des points « rencontres » sur des thèmes précis, environ tous les 15 jours par visio conférence, sur des questions qui auront été posées en amont par les clubs et en ciblant par thématiques, avec intervention si besoin de notre cabinet Conseil « PARIENTE AVOCAT ».

Action : *Communication à préparer (M. Henri BAQUE), plus suivi de mise en place (Mme Lili FERREIRA)*

Formations

Précisions :

- Une demande de rendez-vous a été faite avec le Directeur de l'IR2 (à ce jour pas de retour).
- Problème de repas, sera étudié au retour en présentiel au District

Technique : Intervention de M. Francis DELAGE

A la demande de l'IR2F, les formations sont maintenues pendant la période de confinement en 2 temps, une 1^{ère} partie en visio conférence (2 jours) et une partie pratique dès que cela sera possible (2 demi-journées). Il précise que tout est mis en place pour répondre à cette demande avec les Techniciens du District.

Report d'un an pour les validations des labels.

Arbitrage : Intervention M. Bruno FOLTIER

Une réunion de la CDA s'est tenue Mardi 10 Novembre 2020, il a été décidé de reporter toutes les actions de Novembre /Décembre 2020 en début d'année si les conditions le permettent (Y compris la session initiale Arbitre N° 2)

Location du terrain du District

La convention type est validée. Le démarrage de l'activité « location », ne pourra se faire qu'après la reprise.

Action : *Réfléchir sur un mode de communication (M. Henri BAQUE)*

DIVERS & TOUR DE TABLE

Cellule COVID

Le Président demande à M. Henri BAQUE de faire un retour sur la gestion de la Cellule COVID mise en place au District.

- Plus de saisine depuis le confinement
- Point tous les mardis avec la LPIFF
- A ce jour, 10 clubs ont posé des questions

5 Clubs Cas de COVID / 2 Clubs : organisation AG / 3 Clubs questions diverses

Action : *Préparer un message d'anticipation, dès que possible, sur les modalités de reprise afin d'aider nos clubs au mieux.*

CDOS – Nuit des Sports 2021

3 Thèmes proposés par le CDOS.

En accord avec le Comité de Direction, 3 Actions vont être mises à l'honneur dans la rubrique :

« Initiatives pendant le confinement »

1. District : E-Coupe 94
2. Ecole Plésséenne de Football
3. Portugais Académica Champigny

Action : Demander une fiche présentation des actions aux Clubs retenus pour envoi au CDOS.

E-League 94

Le District organise une E-League 94 sur PS4 : Fifa 21

Ouverture des inscriptions le Lundi 16 Novembre 2020 ; Démarrage des premiers matchs 23 ou 24 Novembre ; La formule et le calendrier seront en fonction des inscriptions.

Intervention du Président, qui informe qu'une action similaire est prévue au niveau Régionale puis finale Nationale, à laquelle le District du Val de Marne n'a pas pu s'inscrire, n'ayant pas eu l'information.

Calendrier des Bureaux et Comités de Direction

À la suite des diverses interventions, un nouveau calendrier prévisionnel va être adressé à toutes et tous.

Principaux changements :

- 📅 Réunions du Mercredi à 19H (au lieu de 17h)
- 📅 Changement d'une date lire : Samedi 8 Mai 2021 à 9H30 (au lieu du 15 Mai)
- 📅 Ajout d'un Comité de Direction le Mercredi 16 Décembre 2020 à 19H00

Ce calendrier peut être amené à changer si nécessaire.

Tour de Table :

Mme Pascale CHOQUET

- 📅 Disponible pour le Foot en Milieu Scolaire

Mme Sandrine IACOVELLA

- 📅 Explique les actions menées au sein de son club pour les petites catégories (U6 – U10), pendant le confinement avec rendez-vous hebdomadaire pendant les créneaux d'entraînements + livret de 6 pages avec des jeux et labyrinthes

Mme Lili FERREIRA

- 📅 Demande les modalités de diffusion des procès-verbaux « Bureaux » & « Comités de Direction »
Le Comité valide comme suit :
 - **Bureaux**
Ne paraissent pas sur le site Internet
Envoyés à tous les membres après validation par le Président et le Secrétaire Général
 - **Comité de Direction**
Paraissent sur le site internet, dès validation par le Président et le Secrétaire Général et validation par mail par les Membres

📌 Prélèvement Clubs : « Frais Arbitrage »

Le Comité décide de suspendre les prélèvements jusqu'à fin décembre, et voire par la suite, selon l'évolution de la situation

Action : *Mme Lili FERREIRA va faire le nécessaire + mail à tous les clubs pour les informer.*

M. Denis TURCK

Deux modifications sur le CR du dernier Comité :

📌 Tour de Table : Informe qu'il a proposé à Mme Marie-Thérèse POLICON d'intégrer le prochain bureau du CDOS (élection en février 2021), ce qu'elle a accepté

📌 Rappelle les prochaines réunions :

- Bureau du Comité de Direction le 27 Novembre 2020 à 14H
- Groupe de travail « Commissions » Jeudi 3 Décembre 2020 à 9H30 (MM. Turck, Etienne, Dardennes, Foltier, Maggi, Baque)

**PROCHAINE RÉUNION DU COMITÉ DE DIRECTION
MERCREDI 16 DECEMBRE 2020 – 19H**

Le Président,
Denis TURCK

Le Secrétaire Général,
Patrick DARDENNES